

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 novembre 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1633037A

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat chargé du budget et des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 15 novembre 2016 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées, sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Dans l'article 4 de l'arrêté 4 du 16 septembre 2016 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, l'intitulé est modifié de :

– dans l'annexe I de l'arrêté du 28 juin 2016 en « Dans l'annexe I de l'arrêté du 26 juillet 2016 ».

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 novembre 2016.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
L. PREVOST

*Le ministre de l'économie
et des finances,*
Pour le ministre par délégation :
Le sous-directeur « assurances »,
T. GROH

*Le secrétaire d'Etat
chargé du budget
et des comptes publics,*
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le sous-directeur,
V. MOREAU

ANNEXES

ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 juin 2015*

Commune de Bélesta (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Commune d'Escosse (1).

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Comigne (2).

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Fleix (Le) (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (3), Sainte-Nathalène (2), Saint-Pierre-d'Eyraud (2), Simeyrols (2).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Couladère, Muret.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Menville.

DÉPARTEMENT DU GERS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Lussan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Commune d'Escorneboeuf.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015*

Commune de Pompignac (2).

DÉPARTEMENT DU LOT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Belfort-de-Quercy (3), Cahors (2), Lalbenque (1), Moncuq (2), Saint-Laurent-Lolmie (2).

DÉPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Caudecoste, Cocumont.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Communes d'Astaffort, Layrac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Saint-Sauveur-de-Meilhan (1), Thézac.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Locon (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Commune d'Hinges (1).

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Barr (1), Betschdorf (1).

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Chapelle-Bâton (La) (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Champniers (1), Genouille (2).

ANNEXE II

Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DE L'AIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Saint-Julien-sur-Reyssouze, Saint-Martin-le-Châtel.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Dommartin.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Beauregard, Lescheroux, Vonnas.

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015*

Commune de Sainte-Croix-Volvestre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Mirepoix.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Conilhac-de-la-Montagne, Villemoustaussou.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Ruelle-sur-Touvre, Saint-Coutant, Saint-Yrieix-sur-Charente.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Isle-d'Espagnac (L'), Juignac, Montbron, Rouillet-Saint-Estephe, Soyaux, Vouzan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Communes d'Angoulême, Fléac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Champniers, Couronne (La), Gond-Pontouvre, Linars, Saint-Amand-de-Montmoreau.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015*

Commune de Saint-Sulpice-de-Cognac.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Chancelade, Milhac-d'Auberoche, Saint-Julien-de-Lampon, Vergt, Villac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015*

Communes d'Agonac, Bouillac, Conne-de-Labarde, Coulounieix-Chamiers, Flaugeac, Monsaguel, Nailhac, Périgueux, Saint-Astier.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Communes d'Ajat, Bars, Beaussac, Bussac, Champcevinel, Cornille, Douze (La), Fonroque, Fossemagne, Issac, Force (La), Lamonzie-Saint-Martin, Manaurie, Manzac-sur-Vern, Marsaneix, Monfaucon, Montpon-Ménéstérol, Montrem, Nontron, Pomport, Pressignac-Vicq, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Saint-Avit-Sénieur, saint-Cyprien, Saint-Geyrac, Sainte-Marie-de-Chignac, Saint-Martial-d'Albarede, Saint-Maime-de-Péreyrol, Saint-Pancrace, Saint-Pierre-de-Chignac, Saint-Rémy-sur-Lidoire, Saint-Sulpice-de-Roumagnac, Segonzac, Thénac, Thenon, Tocane-Saint-Apre, Veyrines-de-Domme.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015*

Communes d'Atur, Beaumontois-en-Périgord, Lempzours, Monbazillac, Montagnac-d'Auberoche, Mussidan, Razac-d'Eymet, Saint-Pardoux-la-Rivière, Sigoules.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Bachellerie (La), Boulazac, Eyliac, Grives, Lisle, Maurens, Razac-sur l'Isle, Sagelat, Salon, Sencenac-Puy-de-Fourches.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Castels, Eymet, Prignonrieux.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Mazerolles-le-Salin, Mercey-le-Grand, Pouilley-les-Vignes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Auxons (Les).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Deyme, Saint-Sulpice-sur-Lèze.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Carbonne, Saussens.

DÉPARTEMENT DU GERS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Gazaupouy.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015*

Commune de Esseintes (Les).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Saint-Jean-d'Illac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Saint-Sève, Vérac.

DÉPARTEMENT DE L'HERAULT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Cazilhac, Fabrègues, Grabels, Lavérune, Lieuran-les-Béziers, Matelles (Les), Montbazin, Puimisson, Saint-Jean-de-Cuculles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Cers, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Georges-d'Orques, Thézan-les-Béziers, Villeneuve-les-Béziers, Villeneuve-les-Maguelone.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Portiragnes, Servian.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Prades-le-Lez.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015*

Commune de Châteauroux.

DÉPARTEMENT DE L'ISERE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Côtes-d'Arey (Les).

DÉPARTEMENT DU JURA

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015*

Commune de Recanoz.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Communes d'Annoire, Beaufort, Belmont, Champvans, Chaumergy, Chaussin, Condamine, Damparis, Deschaux (Le), Desnes, Dole, Essards-Taignevaux (Les), Longwy-sur-le-Doubs, Lons-le-Saunier, Monnières, Montmorot, Nance, Neublans-Abergement, Oussières, Saint-Amour, Saint-Aubin, Saint-Cyr-Montmalin, Saint-Didier, Tavaux, Véria, Villers-les-Bois, Villevieux.

DÉPARTEMENT DU LOT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Mercuès.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Lamothe-Fénelon, Saint-Pierre-Lafeuille.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Bédrier, Fajoles, Felzins, Labastide-Murat, Thédierac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015*

Commune de Cazals.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Gourdon, Saint-Circq-Souillaguet, Saint-Michel-de-Bannières.

DÉPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de Caudecoste.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015*

Commune de Sauvagnas.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2015*

Communes d'Agen, Birac-sur-Trec, Boé, Bon-Encontre, Boudy-de-Beauregard, Cahuzac, Casteljaloux, Castelmoron-sur-Lot, Castelnau-sur-Gupie, Dolmayrac, Foulayronnes, Miramont-de-Guyenne, Montesquieu, Ségalas.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015*

Communes d'Agmé, Allez-et-Cazeneuve, Brax, Brugnac, Cancon, Castella, Castelnaud-de-Gratecambe, Castillonnes, Condezaygues, Cours, Douzains, Fumel, Gontaud-de-Nogaret, Lacépède, Lagupie, Laugnac, Marmande, Moirax, Montayral, Moustier, Nérac, Puysserampion, Sainte-Colombe-de-Villeneuve, Saint-Etienne-de-Fougères, Saint-Pierre-de-Clairac, Saint-Sylvestre-sur-Lot, Sauvetat-de-Savères, Sauvetat-du-Dropt, Sérignac-Péboudou, Verteuil-d'Agenais, Virazeil.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 juin 2015*

Commune de Pont-du-Casse.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Communes d'Argenton, Baleysagues, Bouglon, Bourlens, Calignac, Cambes, Clairac, Gavaudun, Granges-sur-Lot, Grateloup-Saint-Gayrand, Guérin, Hautefage-la-Tour, Houeilles, Labastide-Castel-Amouroux, Lachapelle, Lamontjoie, Laplume, Lédat, Monbahus, Monclar, Monflanquin, Montagnac-sur-Lède, Montastruc, Montpezat, Monviel, Moulinet, Prayssas, Puymiclan, Rives, Saint-Caprais-de-Lerm, Saint-Colomb-de-Lauzun, Saint-Eutrope-de-Born, Sainte-Livrade-sur-Lot, Saint-Quentin-du-Dropt, Saint-Robert, Savignac-de-Duras, Savignac-sur-Leyze, TAYRAC, Tonneins, Villeréal.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Beaupuy, Duras, Fieux, Lafox, Mézin, Pardaillan, Pujols, Saint-Etienne-de-Villeréal, Saint-Pastour, Saint-Sernin, Saint-Vincent-de-Lamontjoie, Sauvetat-sur-Lède (La), Varès, Villebramar, Villeneuve-de-Duras.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Castelculier, Caubon-Saint-Sauveur, Colayrac-Saint-Circq, Lannes, Madaillan, Pailloles, Peyrières, Roquefort, Saint-Maurin, Villeneuve-sur-Lot, Xaintrailles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015*

Communes d'Escassefort, Mauvezin-sur-Gupie, Passage (Le), Saint-Pardoux-Isaac.

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Bruley, Crévic, Drouville, Fleville-devant-Nancy, Hérimenil, Ville-en-Vermois.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Bicqueley, Chaligny, Coyviller, Damelevières, Doncourt-les-Longuyon, Fraisnes-en-Xaintois, Gondreville, Lay-Saint-Christophe, Ménil-la-Tour, Saint-Remimont, Toul, Vandelainville, Villers-les-Nancy, Vitrey, Xermaménil.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Blainville-sur-l'Eau, Jarny, Jandelaincourt, Ludres, Maizières, Nancy, Pagny-sur-Moselle, Parey-Saint-Césaire, Pulligny, Pulnoy, Richardménil, Royaumeix, Seichamps, Tomblaine, Vandoeuvre-les-Nancy, Voinemont.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Communes d'Autrey, Bainville-sur-Madon, Barisey-au-Plain, Bey-sur-Seille, Bouxières-aux-Dames, Buissoncourt, Champigneulle, Clérey-sur-Brenon, Conflans-en-Jarnisy, Ecrouves, Eulmont, Flavigny-sur-Moselle, Gye, Haucourt-Moulaine, Houdemont, Laneuville-Derrière-Foug, Laneuville-Devant-Nancy, Liverdun, Malleloy, Malzeville, Méréville, Messein, Moncel-sur-Seille, Monteny, Pierreville, Réméréville, Varangeville, Vézelize.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Bainville-Aux-Miroirs, Blénod-les-Ponts-à-Mousson, Champenoux, Diarville, Dommartin-les-Toul, Essey-les-Nancy, Frolois, Gelaucourt, Goviller, Haraucourt, Hatrize, Heillecourt, Jarville-la-Malgrange, Jolivet, Leyr, Lironville, Maidières, Maron, Neuves-Maisons, Nomeny, Ormes-et-Ville, Pont-à-Mousson, Port-sur-Seille, Rosières-aux-Salines, Saint-Max, Saint-Nicolas-de-Port, Saulxures-les-Nancy.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Carvin, Drouvin-le-Marais.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2015*

Communes d'Aulnat, Blanzat, Bouzel, Cendre (Le), Chamalières, Chanonat, Chaptuzat, Chas, Châteaugay, Châtel-Guyon, Cournon-d'Auvergne, Crest (Le), Ennezat, Espirat, Gerzat, Lempdes, Malinrat, Martres-d'Artière (Les), Martres-de-Veyre (Les), Ménétrou, Mirefleurs, Moissat, Mozac, Orbeil, Orcet, Parent, Pérignat-les-Sarliève, Plauzat, Pont-du-Château, Randan, Reignat, Roche-Blanche (La), Roche-Noire (La), Romagnat, Saint-Amant-Tallende, Saint-Georges-sur-Allier, Saint-Germain-Lembron, Saint-Laure, Tallende, Vertaizon, Veyre-Monton.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Lamontgie.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Communes d'Aubière, Beaumont, Beauregard-Vendon, Billom, Ceyrat, Châteldon, Chavaroux, Clermont-Ferrand, Combronde, Corent, Effiat, Flat, Joze, Mons, Nohanent, Riom, Saint-Bonnet-Près-Riom, Saint-Priest-Bramefant, Saint-Sandoux, Saint-Sylvestre-Pragoulin.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015*

Commune de Collongues.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Siltzheim.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015*

Commune de Lupstein.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Hartmannswiller.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Cendrecourt.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015

Communes de Briaucourt, Luze.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Commune d'Eloise.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015*

Commune de Soignolles-en-Brie.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Livry-sur-Seine.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Penchard.

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015*

Commune de Magnanville.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Septeuil.

DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015*

Commune d'Airvault.

DÉPARTEMENT DU VAR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Bras, Châteaudouble, Fayence, Saint-Zacharie, Seyne-sur-Mer (La), Valette-du-Var (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Trans-en-Provence.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Nans-les-Pins, Vidauban.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Gençay, Pressac, Quinçay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Béruges, Châtellerault, Colombiers, Fleure, Jouhet, Mignaloux-Beauvoir, Nouaille-Maupertuis, Poitiers, Saint-Genest-d'Ambière, Sérigny, Sèvres-Anxaumont, Sillars, Thurageau, Villedieu-du-Clain.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Communes d'Antigny, Archigny, Bonneuil-Matours, Cenon-sur-Vienne, Chiré-en-Montreuil, Coulonges, Coussay-les-Bois, Lencloître, Liglet, Moncontour, Naintre, Nieul-l'Espoir, Paizay-le-Sec, Roche-Posay (La), Sainte-Radegonde, Smarves, Tercé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Chalandray, Fontaine-le-Comte, Iteuil, Jaunay-Clan, Thuré.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Communes de Chenevelles, Jardres, Marnay, Montreuil-Bonnin, Roches-Prémarie-Andillé, Saint-Laurent-de-Jourdes, Saint-Maurice-la-Clouère, Savigny-Levescault, Vernon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Liguge, Lusignan, Vouneuil-sous-Biard.

DÉPARTEMENT DES VOSGES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Frenelle-la-Grande.

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE-DE-BELFORT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015*

Commune de Bavilliers.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015*

Communes de Belfort, Phaffans, Vézelois.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015*

Commune d'Athis-Mons.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015*

Commune de Gif-sur-Yvette.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015*

Commune de Sermaise.